



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du lundi 31 mai 2010

Conseillers en exercice : 61

Date de Publicité : 01/06/2010

D - 20100296

Reçu en Préfecture le :
CERTIFIE EXACT,

Aujourd'hui Lundi 31 mai Deux mil dix, à quinze heures,

le Conseil Municipal de la Ville de Bordeaux s'est réuni en l'Hôtel de Ville, dans la salle de ses séances, sous la présidence de

Monsieur Alain JUPPE - Maire de Bordeaux

Suspension de séance de 17h43 et reprise à 17h53

Etaient Présents :

Mme Anne BREZILLON, Mme Anne Marie CAZALET, M. Jean Louis DAVID, Mme Brigitte COLLET, M. Stéphan DELAUX, Mme Nathalie DELATTRE, M. Dominique DUCASSOU, Mme Sonia DUBOURG -LAVROFF, M. Michel DUCHENE, Mme Véronique FAYET, M. Pierre LOTHAIRE, Mme Muriel PARCELIER, M. Alain MOGA, Mme Arielle PIAZZA, M. Josy REIFFERS, Mme Elizabeth TOUTON, M. Fabien ROBERT, Mme Anne WALRYCK, Mme Laurence DESSERTINE, M. Jean Marc GAUZERE (*présent jusqu'à 17h*), M. Jean Charles BRON, Mme Chantal BOURRAGUE, M. Joël SOLARI, M. Charles CAZENAVE, M. Jean-Pierre GUYOMARC'H, Mme Mariette LABORDE, Mme Marie-Françoise LIRE, M. Jean-François BERTHOU, Mme Sylvie CAZES, Mme Nicole SAINT ORICE, Mme Constance MOLLAT, M. Maxime SIBE, M. Guy ACCOCEBERRY, Mme Emmanuelle CUNY, Mme Chafika SAILOUD, M. Ludovic BOUSQUET, M. Yohan DAVID, Mme Alexandra SIARRI, Mme Sarah BROMBERG, Mme Wanda LAURENT, Mme Paola PLANTIER, Mlle Laetitia JARTY, M. Jacques RESPAUD, M. Jean-Michel PEREZ, Mme Martine DIEZ, Mme Béatrice DESAIGUES, Mme Emmanuelle AJON, M. Matthieu ROUYEYRE, M. Pierre HURMIC, Mme Marie-Claude NOEL, M. Patrick PAPADATO, M. Vincent MAURIN, Mme Natalie VICTOR-RETALI,

Excusés :

M. Hugues MARTIN, M. Didier CAZABONNE, M. Alain DUPOUY, Mme Ana Marie TORRES, M. Jean-Michel GAUTE, M. Nicolas BRUGERE, M. Jean-Charles PALAU,

Assistance à personne publique financière et juridique pour le projet de Grand Stade. Avenants au marché M090478. Autorisation.

Monsieur le Maire présente le rapport suivant :

Mesdames, Messieurs,

Dans le cadre de l'assistance à maîtrise d'ouvrage financière et juridique pour le projet de grand stade, un marché passé en procédure adaptée a été notifié le 4 Novembre 2009 au groupement ASHURST (mandataire) et ERNST & YOUNG AVOCATS, pour un montant de 198 895 € T.T.C. (tranche ferme + tranche conditionnelle).

En cours d'exécution du marché et suite au changement de société des avocats en charge du dossier, la société ASHURST consent à la cession de sa part du marché à la société BIRD & BIRD. Cette société devient mandataire du groupement en cotraitance avec ERNST & YOUNG.

Cette cession interviendra sans qu'aucune modification ne soit apportée aux conditions d'exécution du marché précité.

D'autre part, une mission complémentaire doit être accordée à la société ERNST & YOUNG afin qu'elle assiste la Ville dans la mise au point de la participation financière du club résident en contrepartie de l'exploitation sportive du stade.

Cette nouvelle prestation nécessite de passer un avenant en plus-value dans les conditions suivantes :

	Montant en € H.T.
* montant initial de la tranche conditionnelle de la Société ERNST & YOUNG	69 600 €
* montant de l'avenant	15 000 €
* nouveau montant de la tranche conditionnelle de la Société ERNST & YOUNG	84 600 €

Le montant total du marché est porté à la somme de 216 835 € TTC (tranche ferme et tranche conditionnelle)

En conséquence, nous vous demandons, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir autoriser Monsieur le Maire :

- à signer un avenant de transfert avec la société ASHURST et le Cabinet BIRD & BIRD ;
- après avis de la Commission d'Appel d'Offres, à signer un avenant au marché M090478 avec la Société ERNST & YOUNG AVOCATS, en application de l'article 20 du Code des Marchés Publics.

La dépense en résultant sera imputée sur les crédits prévus à cet effet au budget de l'exercice en cours, rubrique 020, article 2031.

ADOpte A LA MAJORITE
VOTE CONTRE DU GROUPE SOCIALISTE

Fait et Délibéré à Bordeaux, en l'Hôtel de Ville, le 31 mai 2010

P/EXPEDITION CONFORME,

M. Alain JUPPE